



## MICRO-ENTREPRENEUR

### ATTESTATION DE DÉCLARATIONS DE CHIFFRES D'AFFAIRES

#### RÉGIME MICRO SOCIAL SIMPLIFIÉ

Urssaf

TSA 30014  
93517 MONTREUIL CEDEX

A BRUGES, le 28 Juillet 2021

#### VOTRE CONTACT

Tél. : 3698

Courriel : autoentrepreneur.urssaf.fr

#### VOS RÉFÉRENCES

N° Sécurité Sociale 2810719031101

Rappeler ce numéro de Sécurité sociale  
pour toute correspondance

N° SIRET 53309393600029 0

N° Tl 727000000653071548 5

Page 1/1

MME MARTINIE SAMANTHA  
LIEU-DIT LA JUVENIE  
24270 PAYZAC

Madame,

Vous avez adhéré au régime micro-entrepreneur depuis le 02 février 2018.

Le détail de vos déclarations au titre de l'année 2021 est indiqué ci-dessous pour justifier des recettes que vous avez déclarées à notre organisme.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Période	Prestations BNC	Ventes	Prestations BIC	LMTC(*)
Janvier	600.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Février	720.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Mars	850.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Avril	640.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Mai	520.0 €	0.0 €	0.0 €	0.0 €
Juin	-	-	-	-
Juillet	-	-	-	-
Août	-	-	-	-
Septembre	-	-	-	-
Octobre	-	-	-	-
Novembre	-	-	-	-
Décembre	-	-	-	-

\* - \* = période en cours.

(\*) Location de meublé de tourisme classé.

Cordialement,

## Attestation de Revenus

Bergerac, le 06/09/2021

N° de l'assuré(e) : 1570899140120 MR BLAISE MAGNIN  
Date de naissance : 12/08/1957

Objet : Attestation de Revenus LD LA JUVENIE  
24270 PAYZAC

Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous le relevé des sommes perçues au cours de l'année 2019, pouvant avoir à être déclarées auprès d'un organisme.

### Sommes pouvant avoir à être déclarées comme revenus

Voici les montants des sommes pour vous permettre de déclarer vos revenus à l'organisme concerné.

Prestation	Montant Brut	Montant Net
I.J. AMEXA	1 711,00	1 596,00
- - DONT AMEXA HORS ALD	1 711,00	1 596,00
<b>Total</b>	<b>1 711,00</b>	<b>1 596,00</b>

Si vous avez perçu des indemnités journalières AMEXA au titre d'une affection comportant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse (ALD), elles ne sont pas prises en compte pour la détermination de votre résultat imposable \*.

Elles sont exonérées d'impôts sur le revenu (vous pouvez vous reporter au courrier transmis par votre caisse de MSA en début d'année 2018).

Le montant net des IJ ATEXA/AMEXA est à déclarer dans la catégorie des bénéfices agricoles uniquement si vous êtes soumis au bénéfice agricole réel.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés - vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la MSA qui verse les prestations, y compris sur les informations transmises par la Direction Générale des Impôts permettant désormais de déterminer votre situation au regard de la CSG et de la CRDS.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La Direction

\* Cette exonération prend effet pour les exercices comptables ouverts à compter du 1er janvier 2017.

## Attestation Fiscale / Attestation de revenus

**Vous n'avez pas perçu, de votre MSA, de prestations déclarables pour l'année sélectionnée.**

[» Retour](#)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés - vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de la MSA qui verse les prestations, y compris sur les informations transmises par la Direction Générale des Impôts permettant désormais de déterminer votre situation au regard de la CSG (Contribution Sociale Généralisée) et de la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale).

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui vous concernent, conformément aux articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Pour l'exercer, adressez-vous au Délégué à la Protection des Données - Dordogne Lot-et-Garonne, 7 place Général Leclerc - 24012 Périgueux Cedex.



santé  
famille  
retraite  
services

Dordogne, Lot et Garonne



MSA DLG, le 06 avril 2021

**Prestations Retraite**  
**Prestations Retraite**

*Votre interlocuteur* : Carole Loison

*Téléphone* : 0553677777

*Fax* : 0553677837

*Dossier* : 1 57 08 99 140 120 (DP11)

**MAGNIN BLAISE**

*Objet* : Accusé de réception

Exp: Adresse postale 7, place Général Leclerc 24012 Périgueux cedex  
100368

M MAGNIN BLAISE  
LD LA JUVENIE  
24270 PAYZAC

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre demande de retraite personnelle à la date du 18/03/2021.

Si vous avez eu la qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, ou à compter du 01/01/2011 d'aide familial ou collaborateur d'exploitation, cette demande vaut également demande de retraite complémentaire. Cependant, vous pouvez, **dans les quinze jours** qui suivent la date d'envoi de ce présent accusé de réception, nous faire part de votre avis contraire. Dans cette hypothèse, vous pourrez, quand vous le souhaiterez, reformuler votre demande de retraite complémentaire obligatoire.

Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Votre interlocuteur

Carole Loison

Arnaud MAGNIN  
2 rue Louis Rousseau  
94200 IVRY-SUR-SEINE

Ivry, le 5 août 2021

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous prie d'excuser l'absence de document attestant du montant de retraite attribué à mon père. Vous trouverez cependant ci joint un document attestant de sa demande auprès de la MSA. Ceux-ci lui ont indiqué que le délai de traitement des dossiers étaient de 4 à 6 mois. Le courrier datant du mois d'avril, nous attendons des nouvelles de leur part.

Je ne manquerais pas de vous transférer les nouveaux documents une fois ceux-ci parvenus.

En vous remerciant pour votre compréhension, je vous prie de croire en l'expression de mes salutations distinguées.

Arnaud MAGNIN